

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-264

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	1 737 045	0
<i>Dont titre 2</i>	869 023	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	1 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	737 045
<b>TOTAUX</b>	1 737 045	1 737 045
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à abonder le programme 107 à hauteur de 1 737 045 euros au détriment des programmes 310 et 335 respectivement soustrait de 1 000 000e à l'action 2 et 737 045 euros à l'action unique..

Devant l'état de surpeuplement des prisons et considérant l'ancienneté du parc, il importe d'engager les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions carcérales en modernisant le parc grâce à une rallonge financière à l'action 1 et 2 dudit programme.

Le retard de la France, en la matière, est ancien. Il convient d'engager une politique volontariste dans l'accompagnement du personnel carcéral et l'amélioration des conditions de détention.